

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AT_2024_0066

PROLONGATION ARRÊTÉ N° AR_2023_4682_CC

TRAVAUX : CONTROLE DES ZONES

DU 08 JANVIER AU 31 MARS 2024

SUR LES COMMUNES DÉLÉGUÉES

DE CHERBOURG-OCTEVILLE ET LA GLACERIE

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU la demande de la sté CIRCET en date du 05 janvier 2024,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

ARRÊTÉ

DU 08 JANVIER AU 31 MARS 2024

ARTICLE 1^{er} - Les chaussées seront rétrécies et la circulation ralentie, par panneaux, au droit des travaux, le temps des travaux (voir listes des rues en pièces-jointes).

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit, considéré comme gênant et réservé aux stés CIRCET, MANCHE NUMERIQUE ET ALTITUDE INFRASTRUCTURES, au droit des travaux, le temps des travaux.

Les interventions devront se faire en coordination avec les travaux déjà en cours dans les rues citées.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 - La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par les stés CIRCET, Manche Numérique et Altitude Infrastructures, responsables des opérations qui assureront par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 5 janvier 2024,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE





ANNEXE 1 - BENEFICIAIRES

CIRCET - M. GALLE Kevin - Téléphone : 07 84 14 96 22

ANNEXE 1 - LISTE DES RUES - CHERBOURG

Nom de Voie

R PIERRE LE CONTE
R DE L'ERMITAGE
IMP MILINAIRE
IMP LEMELAND
IMP LEMOIGNE
R LEON CONTANT
R DE SENNECEY
R GEORGES GUYNEMER
AV MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
AV AMIRAL LEMONNIER
AV DE LA BANQUE A GENETS
R DU CHATEAU D'EAU
R DE L'HIPPODROME
IMP RENAUDIN
BD DE L'EST
RES DU TROTTEBECQ
CCAL DU COTENTIN
R LUCET
R DE LA CORDERIE
R DU 11 NOVEMBRE 1918
IMP PARADIS
R VAUTIER
R DE TOURVILLE
AV CARNOT
R DESTRAIS
R CURIE
PL LOUIS DARINOT
R D'INKERMANN
R DU VAL DE SAIRE
R MALAKOFF
R DE MONTMARTRE
R DOM PEDRO
AV ARISTIDE BRIAND
R DE LA MARE A CANARDS
AV DE PARIS
R MICHEL LEGOUPIL
CHE DE CLOQUANT

R FORFERT
R DU CHAMP DE MARS
R MAURICE DUHAZE
R DE LA BOUTEILLERIE
R DE BATAVIA
R LETELLIER
R MARCEL JACQUES
R CONTANT
R DU TROTTEBECQ
R LOUIS PHILIPPE
R DE L'INGENIEUR CACHIN
R CHARLES GOHEL
R DENIS
R JULES MASSENET
R DE BEL AIR
R DE LA PETITE VERRERIE
R DU VAL PRE VERT
IMP CONVENTS
ALL DE CHAMP DE COURSE
R EMMANUEL CHABRIER
IMP DIDIER DAURAT
R DE LA BRICQUERIE
R JEAN MICHEL
R ARMAND LEVEEL
R JACQUES ROUXEL
R DU PARC D'ACTIVITES
R PRINCIPALE
IMP COISNARD
IMP QUONIAM
AV LOUIS LUMIERE
R DE LA CHASSE VERTE
R VINTRAS
IMP PRUD'HOMME
IMP DE L'ERMITAGE
PL SAINT-CLEMENT
AV ETIENNE LECARPENTIER
R HENRI CORNAT
R DES OMBELLES
PONT ANNIE SAUMONT
R JEAN FLEURY
R MARYSE BASTIE
CHE DES MICLOTS
R DES MARETTES
RPT DES MARETTES
R PIERRE ET MARIE CURIE
ZAC CLAUDE CHAPPEE
CHE DE CREVECOEUR
R DE LA MOTTERIE
R DU VICE AMIRAL LEMONNIER
R JEAN DU TEMPLE

R PAUL NICOLLE
RPT THEMIS
R DU GENERAL KOENIG
RPT ANDRE MALRAUX
R SAINT-CLEMENT
AV DE L'HOPITAL
R DE L'HOTEL DE VILLE
R JEAN-BAPTISTE LULLY
COUR PIERRE
R GEORGES BIZET
AV JAVAIN
AV JEAN FRANCOIS MILLET
IMP POIGNANT
R SAINT-JEAN
R DU CHATEAU D'EAU
R PIERRE ET MARIE CURIE
RPT DES MARETTES
RPT ANDRE MALRAUX
AV DE LA BANQUE A GENETS
R EMMANUEL CHABRIER
R DE LA BRICQUERIE
ALL DES MESANGES



ANNEXE 1 - BENEFICIAIRES

CIRCET - M. GALLE Kevin - Téléphone : 07 84 14 96 22

ANNEXE 2 - LISTE DES RUES - LA GLACERIE

Nom de Voie
R MAURICE RAVEL (LA GLACERIE)
R HECTOR BERLIOZ (LA GLACERIE)
R CLAUDE DEBUSSY (LA GLACERIE)
R SAINT-EXUPERY (LA GLACERIE)
R HELENE BOUCHER (LA GLACERIE)
R DE LA PRAIRIE (LA GLACERIE)
R PIERRE GUEROULT (LA GLACERIE)
R JACQUES PREVERT (LA GLACERIE)
R GUILLAUME FOUACE (LA GLACERIE)
R HECTOR BERLIOZ (LA GLACERIE)
R CLAUDE DEBUSSY (LA GLACERIE)
R DU DOCTEUR SCHWEITZER (LA GLACERIE)
R MAURICE RAVEL (LA GLACERIE)
R MARTIN LUTHER KING (LA GLACERIE)
R CLAUDE DEBUSSY (LA GLACERIE)
R LEFEVRE ET TOULORGE (LA GLACERIE)
R HECTOR BERLIOZ (LA GLACERIE)
R NOEL (LA GLACERIE)
R PIERRE GUEROULT (LA GLACERIE)
R ALEXANDRE PIEDAGNEL (LA GLACERIE)
R CHARLES PEGUY (LA GLACERIE)
R JEAN MOULIN (LA GLACERIE)
R SAINT-EXUPERY (LA GLACERIE)
R JACQUES PREVERT (LA GLACERIE)
R HELENE BOUCHER (LA GLACERIE)
R DE LA PRAIRIE (LA GLACERIE)
R DES ECOLES (LA GLACERIE)
R DES COQUELICOTS (LA GLACERIE)
R LOUIS LANSONNEUR (LA GLACERIE)
R LOUIS BEUVE (LA GLACERIE)
R DES BRUYERES (LA GLACERIE)
R ALFRED ROSSEL (LA GLACERIE)
R JEAN-FRANCOIS MILLET (LA GLACERIE)
R LOUIS BLERIOT (LA GLACERIE)
R GUILLAUME FOUACE (LA GLACERIE)
IMP DES CHARMILLES (LA GLACERIE)
IMP DES CERISIERS (LA GLACERIE)